

Polymère réticulé,
insoluble, destiné à
diminuer la teneur en
polyphénols (PVPP =
Polyvinylpyrrolidone)

Description du produit

Polyclar® V est un polymère réticulé, insoluble, spécialement développé pour le vin. Il est conçu pour éliminer les substances phénoliques et les produits d'oxydation des vins. La substance active se compose à 100% de polyvinylpyrrolidone. Les exigences en matière de qualité de production de la directive européenne No. 3220/90 sont remplies. Polyclar® V présente d'excellentes possibilités d'adsorption à cause de sa préparation soignée, de la sélection effectuée et de sa granulométrie très fine.

Ce produit est conforme à la législation en vigueur concernant les vins. Sa qualité et sa pureté sont contrôlées dans des laboratoires spécialisés.

But du traitement

- Adsorption sélective des polyphénols et plus particulièrement des anthocyanes
- Suppression des défauts de goût dus à des tanins désagréables
- Eclaircissement des vins, ce qui rend la robe plus pâle
- Amélioration du goût des vins oxydés ou vieux
- Rafraîchissement des vins de base pour les mousseux

Le produit et son action

Avec le PVPP, on dispose d'un des meilleurs traitements récemment autorisé. Grâce à une mise au point poussée, Polyclar® V est un PVPP finement granulé qui présente une grande surface d'adsorption. Ce produit permet l'élimination des tanins d'une manière simple, sans que la structure du vin soit modifiée. L'emploi d'une petite quantité de Polyclar® V diminue déjà nettement les caractères d'oxydation des vins, ce qui permet une économie de SO₂. Les vins évoluent moins rapidement, ce qui leur permet de conserver plus longtemps leur robe pâle et leur fraîcheur. Pour des vins issus de vendanges ayant subi un traitement mécanique agressif ou en cas de vendange à faible maturité, les caractères tanniques, dus aux rafles et aux pépins, sont éliminés. Grâce à ce traitement avec Polyclar® V, on parvient à écarter les produits d'oxydation des vins devenus trop colorés, ce qui est également intéressant pour les vins de base des mousseux.

Dosage

La loi autorise l'utilisation du PVPP à raison de 80 gr/hl. Pour les traitements préventifs, on utilise un dosage de 15-40 gr/hl de vin ou de moût. Pour des vins oxydés, trop vieux ou trop riches en tanins, un dosage d'environ 30-70 gr / hl est recommandé. Pour des vins très fortement oxydés et très vieux, le maximum du dosage autorisé de 80 gr/hl pourra s'avérer nécessaire. Si cette addition n'est pas encore suffisante pour des vins fortement oxydés ou vieillis, on peut faire un traitement combiné avec Granuol BI ou Kal-Casin Leicht löslich. La complexité des groupes polyphénols du vin peut exiger de combiner l'action de Polyclar® V avec une adjonction de Gerbinol® neu, de IsingClair-Hausenpaste ou de Gerbinol® Super, ce qui améliorera le résultat. Ainsi chaque petite quantité de colle différente adsorbera une part de polyphénols, ce qui participera à harmoniser les caractères tanniques du vin.

Mode d'emploi

L'addition peut être faite aussi bien en moût qu'en vin. Comme une grande partie des matières tanniques sont liées aux particules de trouble, l'action la plus efficace aura lieu sur des vins clarifiés et préfiltrés. Si les traitements de clarification et de stabilisation des vins se suivent, on procédera à l'addition de Polyclar® V environ 2 heures avant l'adjonction des autres produits. L'addition peut se faire directement sur la cuve; toutefois, l'action de Polyclar® V augmente si on l'a fait gonfler avant. Il est alors recommandé de préparer un mélange avec une quantité de vin clarifié 10 fois supérieure à la quantité de Polyclar® V et de remuer rapidement. Après tout traitement à l'aide de Polyclar® V, on peut séparer les lies de colle par filtration après un jour. Pour les vins fortement oxydés, il faut surveiller attentivement la teneur en SO₂ libre. Comme l'action de Polyclar® V est très sélective, il faut tenir compte des quantités de tanins indésirables et oxydés présentes dans le vin. Il est recommandé de procéder à des essais préalables de collage.

Stockage

Protéger des odeurs étrangères et de l'humidité. Les emballages entamés doivent être refermés hermétiquement.